

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle

Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / 2022

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

MAKHOULFI AHMED

AIN BAIDA SUD 261 LOTS LOCALN°02

MASCARA

**Objet :** MISE EN DEMEURE N°1.

**Projet :** Travaux de canalisation urbaine.

**Lot N°03 :** Cite 70 LOGTS +150 LOTISSEMENTS HASSASNA

- Vu la convention N°114/2021 du 15/12/2021 ayant l'objet travaux de canalisation urbaine.
- Vu l'ordre de service N°15 du 24/01/2022 de démarrage des travaux.
- Vu l'absence total de la sécurité de chantier et manque de signalisation (bande de sécurité ; garde-fou).
- Vu les anomalies constater lors de la visite de chantier le 15/02/2022 et le non-respect des normes sur la réalisation :

- les feuilles des tranchées et chambres reste à ciel ouvert sans aucune sécurité.
- Le Béton exécuté dans les micros tranchés non conforme.
- Les agrégats utilisé pour la construction des chambres et dosage (sable, concasseur, ciment) non conforme.
- Agression des réseaux ADE, ONA
- Le maillage des dalles des chambres non conforme.
- Exécution du béton durant la nuit qui ne permet pas de qualifier la qualité du béton exécuté
- Aucune Prise en charge des dégâts occasionnés pendant la réalisation
- L'enrobage des fourreaux non conforme.

De ce qui procède :

L'entreprise **MAKHOULFI AHMED** représenté par son gérant est **mise en demeure** dans un délai de 48 heures à compte de la date de la publication de la dite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaire.

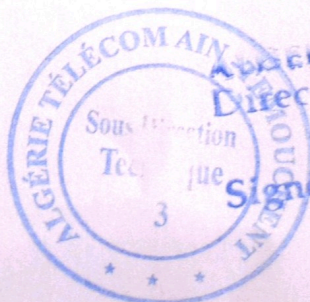
À l'effet de :

- 1- De respecter les normes d'ingénierie édictée dans le CPT de la convention
- 2- De respecter les conditions de sécurité du chantier édictée dans la convention.
- 3- La désignation d'un conducteur dument justifié par un engagement.
- 4 -Le béton falsifié dans les micros tranchés doit être refaite à zéro
- 5 -Les Agression causés aux réseaux ADE, ONA doit être réparés, dont des PVs doivent nous parvenir signé par ces organismes.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise.

Ain Témouchent, le 23/02/2022

Directeur opérationnel



Signé : BOU... Lyazid